

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Délibération n° 78-2026

Séance du 8 octobre 2026 à 19h00

Lieu : Cité Educative et Artistique à Tonnerre

Composition de l'assemblée

- Conseillers en exercice : 75
- Présents : 64
- Pouvoirs : 05
- Absents : 11
- Votants : 69

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le **1^{er} octobre 2026** s'est réuni sous la présidence de **M Cédric Clech**

Secrétaire de séance : M Rémi Gonzalez

Etaient présents : *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, *Ancy-Le-Libre* : M PRIMARD Laurent, *Argentenay* : M. TRONEL Catherine, *Argenteuil-Sur-Armançon* : Mme LEBRETON Laure, *Arthonnay* : Mme ROUSSEAU Josiane, *Baon* : M GONZALEZ Rémi, *Bernouil* : M. FORGEOT Gilles *Chassignelles* : M TRUCHY Maryan, *Cheney* : M. CALONNE Marc, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Cry-Sur-Armançon* : M. HACQUIN Denis *Dannemoine* : M. CROUZET Pierre-Louis, *Dyé* : M. ROUGET Yves, *Epineuil* : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie *Flogny La Chapelle* : M. MANSANTI Franck, Mme BOURIQUET Audrey *Fulvy* : M. SORET Francoise *Gigny* : M. LANSAMAN Gérard, *Jully* : Mme AUBRIOT Mélanie, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézennes* : Mme LACROIX Audrey, M AUMAITRE Damien *Mélisey* : M. RONDOT Pascaline, *Molosmes* : M. COLAS Alexandre, *Nuits-Sur-Armançon* : Mme GIOTOPOULOU-DAVID Athéna, *Pacy-Sur-Armançon* : Mme FRANCHE Céline, *Perrigny-Sur-Armançon* : M COQUILLE Eric, *Pimelles* : M RETIF Adrien *Ravières* : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel *Rugny* : M. RONDOT Ludovic *Sambourg* : M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas* : M. VARAILLES Dominique *Sennevoy-Le-Haut* : Mme JANISZEWSKI Stéphanie *Serrigny* : M BOSTEL Christophe, *Stigny* : M. GUERIN Gaetan *Tanlay* : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoît Mme YVOIS Caroline, *Thorey* : Mme MORIZE Marie-France *Tissey* : M SABOURIN Sébastien *Tonnerre* : M. CLECH Cédric, , Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, M DROULEZ Thomas, Mme BOUFELAH Djamila, M NOEL Nicolas, Mme BENOIT Gaele, M CHAISY Benoit, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, *Trichy* : Mme GRIFFON Delphine *Tronchay* : Mme GIRARD Jocelyne, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, Vezennes : M PACAULT Philippe *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Villon* : M HERAUT Sylvain *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PICQ Christian, *Yrouerre* : M. GARNIER Gilles

Excusés ayant donné pouvoir : *Flogny La Chapelle* : M DENOMBRET Jean-Marie (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck) *Roffey* : M. GAUTHERON Rémi (a donné pouvoir à M PROT Dominique), *Tonnerre* : Mme BUELLONI Annaëlle (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaelle), M IPPOLITO SCHAWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Gaelle), Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme BOUFELAH Djamila).

Absents non excusés : *Aisy-Sur-Armançon* : M. DEZE Nicolas, *Gland* : Mme CAMUS Sandrine, *Saint-Martin-Sur-Armançon* : M LÉMAIRE Benjamin, *Tonnerre* : Mme HAMON Anne-Sophie, M ROY Claude

Absents excusés : *Quincerot* : M. BETHOUART Serge

Objet

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Application du Droit des Sols

Fonds Façades [REDACTED]

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne ;

VU le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019

VU la délibération n° 106-2021 en date du 25 novembre 2021 modifiant le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » ;

VU la délibération n° 2025/087 en date du 14 avril 2025 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 5 000,00 € ;

CONSIDERANT la demande de subvention reçue le 6 mai 2026 pour [REDACTED], au titre du fonds façades pour un immeuble sis [REDACTED], à Tonnerre (89700) ;

CONSIDERANT que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au règlement d'intervention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité	Pour : 69
	Contre :
	Abstention :

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

- Coût total HT des travaux retenus : 17 500,00 €

Recettes :

- Subvention accordée par la commune de Tonnerre : 5 000,00 €
- Subvention accordée par la CCLTB : 2 000,00 €

(*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2000 € ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1000 euros).

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 2 000,00 € à [REDACTED] ;

AUTORISE Monsieur le président à faire procéder au versement de cette subvention

Fait et délibéré à Tonnerre, le 8 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le président,

M Cédric Clech

Le secrétaire de séance

M Rémi Gonzalez



Mention exécutoire

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération après transmission au représentant de l'État et publication.

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.